

ATTENDUS DU JURY

Les profils des candidats pouvant s'avérer très différents d'une année sur l'autre, les attendus du jury peuvent évoluer en conséquence. Toutefois, dans la constitution de son dossier et notamment de la lettre motivation, le candidat devra :

- **Montrer sa motivation et la cohérence de son parcours.** Le jury attend du candidat que son dossier démontre sa motivation. Il est également attendu du candidat qu'il connaisse l'organisation des études de la filière postulée et qu'il mesure la charge de travail correspondant à celles-ci.

Il est souhaitable que la candidature s'inscrive dans une cohérence de parcours professionnel et personnel, et que le dossier et la prestation orale témoignent d'une démarche réfléchie et mûrie. Il est attendu que le candidat démontre sa capacité à reprendre des études exigeantes nécessitant un investissement à temps plein et un bon niveau de capacité d'apprentissage.

- **Mettre en exergue ses connaissances et/ou expériences.** Les connaissances scientifiques et médicales ne constituent pas un prérequis incontournable pour l'accès aux études de santé mais constituent un atout. De la même façon, une expérience professionnelle et/ou un stage dans le domaine de la santé seront valorisés par le jury lors de l'évaluation du candidat.
- **Son savoir-être avec la profession qu'il sera amené à exercer.** Il est attendu du candidat qu'il fasse preuve de maturité, qu'il soit capable de prendre du recul sur son parcours académique/professionnel et qu'il démontre des capacités à avoir un projet professionnel adapté. Les qualités indispensables à l'exercice des professions de santé telles que la bienveillance ou l'empathie font également partie des attentes du jury.